



Monsieur COMBEXELLE
Directeur Général du Travail
MINISTERE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI ET DE LA SANTE

Montreuil, le 14 Février 2011

DECLARATION CGT

Monsieur le Directeur Général du Travail,

Nous répondons à votre invitation du 24 janvier 2011 pour évoquer les négociations dans la Convention Collective Nationale de Travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966.

Auparavant vous avez rencontré, à leur demande, les syndicats employeurs SYNEAS et FEGAPEI dans la perspective de mise en place d'une commission mixte paritaire visant à la révision de cette convention.

Vous savez que ces mêmes syndicats d'employeurs ont mis fin le 13 juillet 2010 aux négociations qui se tenaient dans le cadre d'une précédente commission mixte paritaire présidée par vos services en déclarant vouloir entamer un processus de révision, dont la teneur devait nous être communiquée en octobre 2010, et en menaçant ouvertement de dénoncer unilatéralement la convention si les organisations syndicales de salariés refusaient de répondre à cette exigence.

Face à une telle provocation, l'ensemble des syndicats de salariés avait décidé de quitter la séance en réaffirmant néanmoins leur volonté de poursuivre ces négociations.

Ils n'ont, depuis, cessé d'exprimer leur volonté de négocier une réelle amélioration de la convention collective en revendiquant notamment :

- La reconnaissance des classifications et des métiers,
- Des salaires enfin revalorisés après plus d'une décennie de perte du pouvoir d'achat,
- Mais aussi des droits syndicaux équitables, ceux existants ne correspondant évidemment pas aux exigences requises pour faire vivre un dialogue social digne de ce nom.

C'est ce que porte la CGT car c'est ce que revendiquent fortement et massivement les salariés de la CCNT 66. En témoignent les 56 000 signatures recueillies sur la pétition nationale qui circule à ce sujet, ainsi que les dizaines de milliers de salariés qui ont manifesté, tant au plan local dans les établissements et services, qu'au plan national à l'occasion de ces négociations.



UNION FEDERALE DE L'ACTION SOCIALE

Depuis, rien ne nous est parvenu et les négociations sont suspendues du fait de la seule responsabilité des syndicats employeurs, en dépit des demandes notifiées par plusieurs organisations syndicales de salariés pour reprendre un dialogue centré sur une réelle amélioration de la convention collective ; or il semblerait que les syndicats employeurs ne soient toujours pas en mesure de présenter une proposition de texte commun et que seul le SYNEAS soit prêt à entamer ... la révision de la CCNT 66 ... ce qui, rappelons-le, n'a jamais été et ne constitue toujours pas une revendication des salariés et de leurs syndicats.

Les associations gestionnaires à but non lucratif, leurs syndicats représentatifs ainsi que les responsables du financement du secteur auraient-ils oublié que ces salariés sont le pilier de l'efficacité du service rendu ?

En conséquence, nous ne sommes pas favorables à ce que vous mettiez en place une commission mixte paritaire à fin de révision ; nous demandons simplement la reprise des négociations dans le cadre de la CNPN de la CCNT 66 pour aboutir à un texte conventionnel amélioré en matière de conditions de travail et de rémunérations qui permette aux salariés de vivre sereinement leur engagement auprès des personnes dont ils ont la charge.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général du Travail, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Collectif des négociateurs CCNT 66
Le Bureau de l'UFAS

UNION FEDERALE DE L'ACTION SOCIALE

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 48 18 20 89 • Fax : 01 48 18 29 85
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil
Site internet : www.sante.cgt.fr • e-mail : ufas@sante.cgt.fr